



Accompagnement 360

L'accompagnement fiscal des professions libérales

En tant que professionnel libéral, vous rencontrez des questions et vous êtes amené à faire évoluer votre cabinet au long de votre vie professionnelle.

- Entre le régime **micro BNC** et le **régime de la déclaration contrôlée**, comment choisir ?
- J'envisage de **m'associer** avec d'autres professionnels, comment **structurer notre projet** ?
- Mes **recettes augmentent**, la franchise en base de **TVA** est-elle encore **applicable** ?
- Je travaille avec des **entreprises établies hors de France**, quelles sont mes **obligations** en matière de **TVA** ?
- Je souhaite agir en **prévention des risques fiscaux**, comment faire pour **être accompagné** dans mes **obligations comptables et fiscales** ?
- Mes **factures** sont-elles **conformes** ? Et la **facture électronique**, suis-je concerné ?
- Comment **évolue** ma **branche d'activité** ? Et quels sont les **indicateurs clés** de ma profession ?



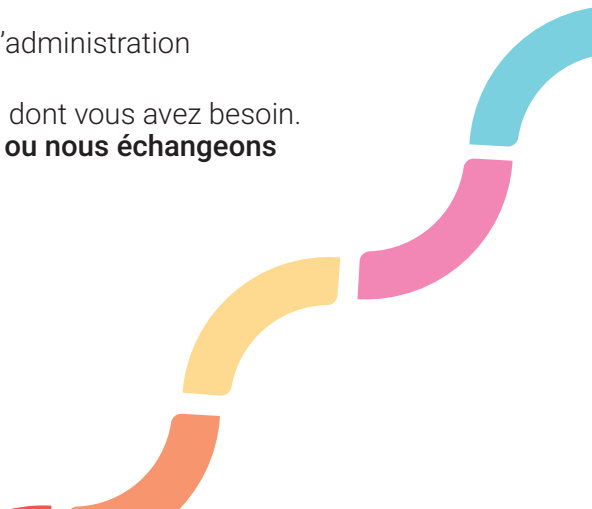
Si vous vous reconnaissez dans certaines de ces questions, **Accompagnement 360** est fait pour vous.

Nous mettons à votre disposition une offre de services complète pour vous accompagner au quotidien dans la gestion et la croissance de votre activité.

Un collaborateur dédié suit votre dossier et vous accompagne :

- dans la gestion quotidienne de votre activité
- dans la préparation de vos déclarations fiscales
- dans la transmission de vos déclarations fiscales professionnelles à l'administration

Il est à votre écoute et saura vous orienter en fonction des compétences dont vous avez besoin. Selon vos besoins, nous vous accueillons en **rendez-vous personnalisé**, ou nous échangeons **par mail, par téléphone, ou en visioconférence**.





Accès illimité à notre programme de formations et à notre documentation :

Se former et s'informer est indispensable pour rester performant et développer son activité.

Au CPG, vous avez **accès à des formations spécifiques aux professions libérales**, en matière de **comptabilité, fiscalité et gestion**.

Chaque semestre, des **formations** sont consacrées à l'actualité juridique et fiscale, au développement personnel, à l'efficacité professionnelle, et plus largement à des thèmes susceptibles d'intéresser les professionnels libéraux.

Vous recevez régulièrement **une newsletter** pour rester à jour sur les nouvelles mesures fiscales et de prendre des décisions éclairées pour votre entreprise.

Notre **guide fiscal et nos fiches thématiques**, régulièrement mis à jour, vous sont transmis chaque année pour la période de déclarations fiscales.



Prévention fiscale :

Nous avons plus de **40 ans d'expérience** dans la prévention fiscale des professions libérales.

Chaque année, nous réalisons un **examen de votre déclaration fiscale professionnelle**, afin qu'elle soit en cohérence avec la législation comptable et fiscale. Vous pouvez au choix :

- ▶ **bénéficier de notre statut d'organisme agréé**, nous transmettons dans ce cas un compte rendu de mission à l'administration fiscale, qui sera informée de la cohérence de votre déclaration 2035.
- ▶ **obtenir notre compte-rendu détaillé** sans transmission à l'administration fiscale, pour rester dans une démarche d'amélioration de la qualité de vos déclarations fiscales.



Des informations-clés pour vous situer dans votre branche professionnelle :

Exploitez nos **données professionnelles nationales et régionales**. Situez et pilotez votre activité grâce à notre **dossier de performance économique**.



Des outils performants pour tenir votre comptabilité :

Vous **bénéficiez d'un accès à la plateforme Macompta.fr**, un outil puissant et intuitif pour gérer votre comptabilité en ligne. Vous pouvez ainsi suivre en temps réel votre situation financière, éditer vos factures, gérer vos dépenses, et bien plus encore. De plus, vous **bénéficiez d'une assistance logicielle directe** de notre équipe, grâce à une hotline dédiée.



BONUS DYNABUY :

En adhérant au CPG, vous pouvez **profiter des avantages d'une centrale d'achat** :

des tarifs préférentiels pour les achats professionnels (frais généraux, véhicules, hôtels, ...) et privés (voyages et vacances, loisirs, remises sur achats « grandes enseignes », billetterie, ...). Ces avantages **bénéficient également à tous vos salariés**.